



**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE A TAUX FIXE
AUPRES DE LA BANQUE POSTALE
DUREE 364 jours**

FIN-2023-1

Le Maire de la Ville de NERAC,

Vu l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Nérac N°14/2020 §20, en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en ce qui concerne la souscription de contrats de ligne de trésorerie,

Vu les besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NERAC décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de LA BANQUE POSTALE

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRASORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur : La Banque Postale

Objet : Financement des besoins de trésorerie.

Nature : Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages

Montant maximum : 900 000,00 EUR

Durée maximum : 364 jours à compter de la date d'effet du contrat

Taux d'Intérêt : 4.04 % l'an

Base de calcul : 30/360 jours

Taux Effectif Global (TEG) : 4.10 % l'an

Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur

Modalité de remboursement : Paiement trimestriel à terme échu des intérêts.

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date d'effet du contrat : le 16 Mars 2023

Date d'échéance du contrat : le 14 Mars 2024

Garantie : Néant

Commission d'engagement : 900,00 EUR, soit 0,10% du Montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation : 0,100 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation : Tirages/Versements

Procédure de Crédit d'Office Privilégiée

Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

047-214701955-20230314-DCLIGNETRESOR AY
Reçu le 14/03/2023

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire de Nérac est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif
9 rue Tastet – CS 21490, 33063 Bordeaux
après recours administratif préalable,
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Notifiée le :
Affichée le :

A NERAC , le 14 Mars 2023

LE MAIRE
Nicolas LACOMBE

1^{er} Vice Président du Conseil Départemental

